

Famille, Culture & Éducation | Emma Raucant

Intersectionnalité | partie 1

Théorie, point de vue ou instrument politique ?





: lien consultable en ligne ou téléchargeable

Introduction

Le féminisme forme un mouvement, ou plutôt des mouvements, en perpétuels questionnement et renouvellement. L'historicisation de ces mouvements en différentes vagues constitue la forme de narration du féminisme la plus connue : la première vague de l'égalité civique et politique au tournant du XIX^e et du XX^e siècles, la deuxième vague de l'égalité sociale et de la liberté de disposer de son corps des années 1960 et 1970, et enfin, la troisième vague du féminisme pluriel et postmoderne de la fin du XX^e siècle qui déconstruit la catégorie « femme » comme un tout unifié.¹ Via cette narration, le féminisme est présenté comme une succession cohérente de ruptures et de transmissions entre différentes générations de féministes.² On parle d'ailleurs aujourd'hui d'une quatrième vague.³ Portée à travers les réseaux sociaux, elle s'élèverait contre l'impunité systémique des violences sexistes et contre la réassignation des femmes et des minorités à une position sociale subordonnée à la logique néolibérale des marchés.⁴ Cette « nouvelle génération » de féministes se déploie en Belgique sous de nombreuses formes ; en témoignent les multiples revendications récemment exprimées lors la journée contre les violences faites aux femmes⁵ et lors des protestations contre des violences sexuelles perpétrées dans certains bars belges.⁶

Au sein de ces voix se distingue un discours *intersectionnel* qui prend ses racines dans la troisième vague du féminisme. Ce discours tend à mettre en lumière les multiples façons dont la discrimination sexiste se déploie au sein de notre société. Plus précisément, l'intersectionnalité désigne une grille d'analyse critique et politique des inégalités qui se focalise sur les interactions

¹ Pour plus de détails, voy. : DELFOSSE M-S., « Les féminismes d'hier à demain : des combats ancrés dans leurs époques », CPCP, étude n°27, 2018.

² Mais l'idée de la présenter comme une généalogie cohérente ne fait pas nécessairement l'unanimité : WIEGMAN R., « Feminism's Apocalyptic Futures », *New Literary History*, automne 2000, vol. XXXI

³ KOEHLIN A., *La révolution féministe*, Paris : Éditions Amsterdam, 2019.

⁴ *Ibid.*

⁵ Voy. par exemple : VIERENDEEL F., MALCOURANT E., « Toutes et tous contre les violences faites aux femmes », *Fédération des Centres de Planning Familial*, 25 novembre 2021, [en ligne :] <https://www.planningsfps.be/wp-content/uploads/2021/11/Dossier-presseRB2021.pdf>, consulté le 6 décembre 2021.

⁶ GUIET M., « #BalanceTonBar : une nouvelle génération de féministes qui brandit de nouvelles armes », *BX1*, 9 novembre 2021, [en ligne :] <https://bx1.be/categories/news/balancetonbar-une-nouvelle-generation-de-feministes-qui-brandit-de-nouvelles-armes>, consulté le 6 décembre 2021.

et les entrelacements des différents processus de discrimination (sexiste, raciste, xénophobe, classiste, validiste, homophobe, transphobe, etc.) à l'œuvre dans nos rapports sociaux. Elle constitue une méthode que la théoricienne du droit afro-américaine et professeure de la Columbia Law School, Kimberlé Crenshaw, appelle *mapping the margins*, qu'on peut traduire par la « cartographie des marges », ⁷ celle-ci s'attachant à mettre en évidence des formes spécifiques de discrimination à l'intersection des différents systèmes de subordination. ⁸ D'abord née d'une analyse de la position « doublement » marginalisée des femmes afro-américaines à la fin des années 1980, la notion d'intersectionnalité s'est ensuite développée pour prendre en compte d'autres dimensions sociales que la race et le sexe dans l'étude des inégalités.

Déjà bien connue dans les sphères universitaires, l'intersectionnalité se déploie aujourd'hui dans les mondes militants ⁹, politiques ¹⁰ et associatifs ¹¹ belges, et mérite d'être étudiée de façon approfondie. En effet, parfois sommairement définie, la notion peut sembler vague, ce qui entraîne le risque qu'elle soit utilisée à tort et à travers, et vidée de son contenu. La présente analyse, première d'une série de trois articles consacrés à la notion d'intersectionnalité, revient sur les origines historiques de cette notion et sur ses prémisses théoriques. L'intersectionnalité est une notion hybride puisqu'elle renvoie tout à la fois à un point de vue historique, à une théorie féministe et à un instrument politique de justice sociale. Dans un premier temps, nous nous attacherons donc à démêler ces différentes dimensions en répondant aux questions suivantes : d'où cette notion vient-elle ? Quand apparaît-elle et pourquoi ? Sur quel type de féminisme ses prémisses se fondent-elles ? À quels types d'analyse critique s'emploie-t-elle ?

⁷ CRENSHAW K., « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stan. L. Rev.*, 1991, vol. XLIII, n°6. Kimberlé Crenshaw est une juriste et chercheuse afro-américaine spécialisée dans le droit anti-discrimination. Défenderesse des droits civiques, elle est une figure académique éminente de la *critical race theory* (la théorie critique de la race).

⁸ *Ibid.*, p. 1296.

⁹ DEPRIS E. (Sans blanc de Rien), *discours lors d'un rassemblement féministe #balancetonbar*, Bruxelles, 12 novembre 2021, [en ligne :] https://www.instagram.com/p/CVTaNSkAWNr/?utm_source=ig_embed&ig_rid=075ea059-1c10-4d2b-b2ee-ed1713e131cb, consulté le 20 décembre 2021.

¹⁰ WERNAERS C., « Sarah Schiltz, un nouvel élan pour l'égalité au fédéral ? », RTBF, 18 novembre 2020, [en ligne :] https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_sarah-schiltz-un-nouvel-elan-pour-l-egalite-au-federal?id=10634920, consulté le 20 décembre 2021.

¹¹ CALICO C., « L'intersectionnalité, du concept au concret », *Espace de liberté : analyse* n°488, avril 2020, Bruxelles, [en ligne :] <https://www.laicite.be/magazine-article/lintersectionnalite-concept-concret>, consulté le 20 décembre 2021.

I. Antécédents historiques et naissance d'une métaphore

A. Vers un décentrement du féminisme blanc et bourgeois

La métaphore de l'intersection, qui a donné naissance au néologisme *intersectionnalité*, a été mobilisée pour la première fois par Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980. Mais selon de nombreuses auteures, la réalité sociale que dépeint le paradigme intersectionnel faisait déjà l'objet de luttes militantes et d'analyses sociétales bien avant l'apparition de cette notion.¹² L'idée de croiser les différentes dimensions identitaires de certains groupes opprimés pour laisser apparaître des formes particulières, et sinon invisibles, d'inégalités sociales se serait développée au sein des courants féministes nord-américain et européen, chacun suivant des chronologies et des influences politiques différentes.

Aux États-Unis, la question de la diversité des expériences de l'oppression a surtout été portée par des militantes de couleur, spécialement afro-américaines, dès la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est en effet dans le contexte de la lutte abolitionniste que l'on retrouve l'une des premières dénonciations des formes croisées d'inégalité propres à la société nord-américaine : le discours de l'abolitionniste afro-américaine, Sojourner Truth, « Ain't I a woman ? » (Ne suis-je pas une femme ?), énoncé lors de la Convention des droits des femmes dans l'Ohio en 1851. Dans son discours, Sojourner Truth déconstruit l'archétype de « la » femme idéale (qui cache une réalité ethnocentrique blanche) pour mieux dénoncer l'asservissement qu'elle subit en tant que femme noire :

(...) Cet homme là-bas dit que les femmes ont besoin d'être aidées pour monter en voiture, et qu'on doit les porter pour passer les fossés, et qu'elles doivent avoir les meilleures places partout. Personne ne me traite de cette façon. Et ne suis-je pas une femme ? Regardez-moi ! Regardez mon bras ! J'ai labouré, planté et rempli des granges,

¹² JAUNAIT A., CHAUVIN S., « Representing the intersection in France and America », *Revue française de science politique*, 2012, vol. LVII, n°1, pp. 5-20 ; WALBY S., « Complexity theory, systems theory, and multiple intersecting social inequalities », *Philosophy of the Social Sciences*, 2007, vol. XXXVII, n° 4, pp. 449-470.

et aucun homme ne pouvait me devancer ! Et ne suis-je pas une femme ? Je pouvais travailler autant qu'un homme (lorsque je trouvais du travail) ainsi que supporter tout autant le fouet ! Et ne suis-je pas une femme ? J'ai mis au monde cinq enfants, et vu la plupart d'entre eux être vendus comme esclaves, et quand j'ai pleuré avec ma douleur de mère, personne à part Jésus ne m'écoutait ! Et ne suis-je pas une femme ? ¹³ (...).

Plus tard, au xx^e siècle, c'est le mouvement de libération des femmes et le féminisme noir (*Black feminism*) des années 1970 qui renouvellent ce sujet et inspirent ce type d'analyse croisée à Kimberlé Crenshaw mais aussi à d'autres chercheuses avant elle.¹⁴ Plus précisément, les antécédents de la théorie intersectionnelle gravitent autour du slogan « triple préjudice » (*triple jeopardy*) porté par de nombreuses militantes américaines de couleur à l'époque.¹⁵ En réunissant le préjudice du sexisme avec ceux du racisme et du capitalisme, ce slogan vise à déconstruire le discours féministe dominant fondé sur une identification universelle des femmes à une de ses strates les plus privilégiées, soit les femmes blanches de classe moyenne.¹⁶ Elles soulignent que les différences de classe et de race parmi les femmes sont génératrices de points de

¹³ TRUTH S., « Ain't I a woman ? », Discours prononcé en 1851, à la Women's Rights Convention de Akron, Ohio, USA (version rapportée en 1863 par Frances D. Gage, présidente la Convention).

¹⁴ RICH A., « Disloyal to civilization. Feminism, racism, gynophobia », in *On Lies, Secrets and Silence. Selected Prose 1966-1978* (New York: Norton, 1979) ; BELL HOOKS, *Ain't I a woman : black women and feminism*, Londres : Pluto Press, 1982, 107 p.

¹⁵ Louise Thompson Patterson, activiste et membre du parti communiste, serait à l'origine de l'expression et Claudia Jones l'aurait popularisé au sein du parti (Voy. : LYNN D., « Socialist Feminism and Triple Oppression: Claudia Jones and African American Women in American Communism », *Journal for the Study of Radicalism*, 2014, vol. VIII, n°2, pp.1-20).

¹⁶ « À la fin des années soixante, l'élection de Richard Nixon confirme le déclin du mouvement des droits civils – annoncé dès 1965 par le fameux rapport Moynihan, conseiller du président démocrate Lyndon Johnson, qui désignait le "matriarcat pathologique" sévissant parmi les familles "noires" comme principale source de leurs maux – et amorce le dépérissement progressif des politiques d'affirmative action et de lutte contre la pauvreté qui n'a pas cessé depuis lors. C'est dans ce contexte que la domination "blanche" sur le mouvement des femmes est remise en question. » (POIRET C., « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques », *Revue européenne des migrations internationales*, 2005, vol. XXI, n°1, §11).

vue et d'intérêts distincts, voire antagonistes.¹⁷ Ainsi, par ce slogan, plusieurs collectifs féministes¹⁸, et notamment le Combahee River Collective, mettent en lumière la multidimensionnalité du vécu des femmes de couleur sous le système capitaliste et impérialiste occidental :¹⁹ des enjeux féministes de l'État social étasunien jusqu'aux luttes des femmes portoricaines en passant par la problématique de la stérilisation forcée de femmes afro-américaines.²⁰

La question qu'a fait naître ce slogan concerne la nature des liens entre ces différents systèmes de domination. Comment les formes d'oppression produites par ces systèmes s'articulent-elles ensemble dans l'expérience concrète des personnes « triplement » marginalisées ? Comment dépasser la logique additive de ce slogan et rendre compte de la complexité des mécanismes de pou-

¹⁷ On retrouve l'exemple des femmes blanches employant du personnel domestique et se retrouvant ainsi dans un rôle dominant d'exploitation des femmes de couleur (nombreuses dans ce secteur d'activité) (SMITH B. E., « Crossing the great divides. Race, class and gender in southern women's organizing, 1979-1991 », *Gender & Society*, 1995, vol. IX, n° 6, pp. 680-696). Voy. aussi : DEGAVRE F., STOFFEL S., « La diversité des féminismes, une problématique à part entière », in DEGAVRE F. (sous la direction de), *Diversité des féminismes*, Bruxelles : Université des femmes, 2008, p. 8.

¹⁸ On retrouve notamment l'Alliance des Femmes noires (*Black Women's Alliance*) à New York qui s'est joint aux féministes portoricaines pour former l'Alliance des Femmes du Tiers Monde (*Third World Women's Alliance*) en 1970.

¹⁹ Voy. par exemple la revue, *Triple Jeopardy*, lancée par l'Alliance des Femmes du Tiers Monde en 1975, ou encore la déclaration du Combahee River Collective, « A Black feminist statement », in MORAGA C., ANZALDUA G. (sous la direction de), *This Bridge Called My Back*, Watertown, MA : Persephone, 1981, pp. 210-218. Pour une description historique plus détaillée du slogan, voy. : AGUILAR D. D., « From triple jeopardy to intersectionality : the feminist perplex », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 2012, vol. XXXII, n°2, pp. 415-428. Ce slogan apparaît dans le contexte historique plus large d'une tentative de « décentrement » de l'Occident et des groupes dominants au sein des nations occidentales, tentative portée notamment par les mouvements contre la guerre du Vietnam, les mouvements en faveur des droits civils, le mouvement pour les droits des homosexuels, les mouvements de luttes antiracistes afro-américains, latinos et amérindiens, etc. (S. A. MANN « Third Wave Feminism's Unhappy Marriage of Poststructuralism and Intersectionality Theory », *Journal of Feminist Scholarship*, 2013, vol. IV, n°4, p. 55).

²⁰ NEWMAN C., « Bartering from the Bench: A Tennessee Judge Prevents Reproduction of Social Undesirables; Historic Analysis of Involuntary Sterilization of African American Women », *Georgetown Journal of Law & Modern Critical Race Perspectives*, printemps 2018, n°10.

voir que renferment les catégories non figées de genre, de race et de classe ?²¹ Ces questions, qui ont fait naître la théorie intersectionnelle, animent toujours les débats autour de cette théorie aujourd'hui.

En Europe, et en France plus particulièrement, les enjeux de race sont moins prégnants au sein des cercles féministes académiques à la même époque (années 1970-1980).²² C'est plutôt le courant féministe matérialiste (d'inspiration marxiste)²³ qui décentre la lutte féministe des seuls intérêts des femmes de classe moyenne. À partir des années 1970, le féminisme matérialiste a fait se rencontrer les analyses de classe et de domination patriarcale en développant l'étude de la place des femmes dans les modes de reproduction et d'exploitation économique des classes ouvrières et salariées.²⁴ Selon certaines auteures, ces croisements entre genre et classe devraient être inscrits dans la lignée du développement de l'approche intersectionnelle.²⁵ Cependant, comme il sera suggéré dans la troisième et dernière analyse du cahier dédié au concept d'intersectionnalité, certaines féministes marxistes s'opposent explicitement au concept ou en entrevoient à tout le moins certaines limites. Par ailleurs, selon d'autres féministes, le fait de qualifier d'intersectionnelles ces analyses matérialistes relève d'une tentative éhontée de « blanchissement » de l'intersectionnalité. Suivant leur raisonnement, cela revient à nier les origines et les fondements mêmes de l'intersectionnalité, soit les mouvements de lutte antiraciste essentiellement porté par des femmes de couleur aux États-Unis.²⁶

²¹ Bien qu'à la même époque en Europe, la question raciale bénéficie d'une prégnance politique moins importante qu'aux États-Unis, des chercheuses se sont interrogées sur les limites de la logique cumulative du slogan « triple oppression » porté par plusieurs féministes noires britanniques (ANTHIAS F., YUVAL-DAVIS N. (1983) « Contextualizing Feminism: Gender, Ethnic and Class Divisions », *Feminist Review*, n°15, pp. 62-75).

²² À titre d'exception, voy. par exemple : MOROKVASIC M., « L'immigration féminine en France : état de la question », *L'année sociologique*, 1975, vol. XXVI.

²³ Ce courant sera défini dans la troisième analyse de ce cahier.

²⁴ KERGOAT D., *Les ouvrières*, Paris : Le Sycomore, 1982 ; C. DELPHY, *L'Ennemi principal 1. Économie politique du patriarcat*, Paris : Syllepse, 1998 ; *L'Ennemi principal 2. Penser le genre*, Paris : Syllepse, 2001 ; C. GUILLAUMIN, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris : Cote-Femmes, 1992 ; N-C. MATHIEU, *L'anatomie politique. Catégories et idéologies du sexe*, Paris : Cote-Femmes, 1991.

²⁵ LYKKE N., « Nya perspektiv på intersektionalitet. Problem och möjligheter [New perspectives on intersectionality. Problems and possibilities] », *Kvinnovetenskaplig tidskrift [Journal of Gender Research]*, 2005, vol. XXVI, n°2-3, pp. 7-17 ; JAUNAIT A., CHAUVIN S., op. cit., pp. 4-6.

²⁶ SHINSUKE E. (sous la direction de), *De-Whitening Intersectionality : Race, Intercultural Communication, and Politics*, Lanham: Lexington Books, 2020.

B. De l'intersection des facteurs d'identité sociale

1. Le droit antidiscrimination étasunien et sa logique uniaxiale

Lorsqu'elle introduit la métaphore de l'intersection en 1989,²⁷ Kimberlé Crenshaw cherche d'abord à poser une critique sur la façon dont les juges appliquent le droit antidiscriminatoire à l'époque. Elle remet en question l'interprétation particulièrement limitative que ceux-ci font de ce droit face aux demandes en réparation formulées par des femmes afro-américaines contre leurs employeurs.²⁸ Crenshaw observe que les juges appliquent un modèle d'analyse juridique à axe unique, fondé soit sur la race, soit sur le sexe, et refusent de prendre en considération le traitement discriminatoire particulier dont sont victimes les employées noires des entreprises poursuivies. Suivant le raisonnement des juges, les recours légaux contre des traitements discriminatoires ne peuvent pas se combiner et doivent donc se poursuivre séparément : « la perspective de créer des nouvelles classes de minorités protégées, uniquement gouvernées par des principes mathématiques de permutation et de combinaison, entraîne clairement le risque, déjà bien éculé, d'ouvrir la boîte de Pandore²⁹ ». Les juges s'inquiètent donc des dérives qu'entraîne la possibilité de reconnaître des formes toujours plus particulières, voire individualisées, de discrimination.

Par conséquent, les plaignantes, ne pouvant pas prouver qu'elles ont été discriminées sur base du sexe ou de la race, se situent dans une zone de non-droit où leur traitement discriminatoire ne peut être reconnu comme tel et donc réparé. Selon Crenshaw, ce raisonnement est moins révélateur des inquiétudes théoriques des juges sur les limites légitimes des lois anti-discrimination que des conceptions rigides et essentialisées des facteurs de discrimination qui guident ces derniers dans l'application du droit. En effet, le raisonnement des juges nous révèle que les frontières des notions de sexe et de race excluent l'expérience des femmes noires puisque ces frontières

²⁷ CRENSHAW K., « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Anditdiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, 1989, n° 1, pp. 139-167.

²⁸ Les affaires examinées par Crenshaw concernent des allégations de traitements discriminatoires à l'embauche, dans le cadre de licenciement fondé sur l'ancienneté et dans l'octroi de promotions.

²⁹ U.S. District Court for the Eastern District of Missouri – 413 F. Supp. 142 (E.D. Mo. 1976) May 4, 1976, p. 145.

« sont définies respectivement par les expériences des femmes blanches et les expériences des hommes noirs ». ³⁰ En d'autres termes, les femmes afro-américaines ne sont protégées par le droit que dans la mesure où leur vécu coïncident avec celui de l'un de ces deux groupes. ³¹

2. Hiérarchies de représentativité politiques et institutionnelles

L'invisibilisation de la position particulière des femmes noires aux États-Unis, Crenshaw l'observe également à d'autres niveaux d'analyse que le droit. C'est une réalité qu'elle dénonce tant aux niveaux politique et institutionnel qu'au niveau culturel. ³² Selon Crenshaw, au niveau politique par exemple, puisque les stratégies de luttes antiracistes de l'époque sont déterminées sur la base de l'expérience que les hommes noirs font du racisme, les discriminations subies par les femmes noires sont le plus souvent marginalisées (surtout et paradoxalement si leur mise en lumière nuit à la poursuite des objectifs de la lutte antiraciste dominante). C'est le cas des violences conjugales et du viol dont la dénonciation (si elle vise un homme afro-américain) est souvent déniée par les militants antiracistes à l'époque. La raison en est que cette dénonciation porte en elle le risque de renforcer les stéréotypes négatifs véhiculés au sein de la société américaine à l'égard des hommes noirs (les dépeignant comme violents et dangereux). Le fait que ces crimes soient statistiquement moins poursuivis et moins lourdement punis lorsque la victime est une femme noire (quelle que soit la couleur de peau de l'agresseur), et plus généralement, la moindre considération accordée à la parole des femmes noires violentées et/ou violées, sont autant d'éléments qui illustrent le racisme dont font l'objet ces dernières et dont le discours militant antiraciste étudié par Crenshaw

³⁰ CRENSHAW K., « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex », *op. cit.*, p. 143.

³¹ Les femmes noires sont donc soit trop noires soit trop femmes pour être envisagées dans leur position particulière. Dans une autre affaire, Crenshaw observe que les femmes noires sont a contrario considérées comme trop spécifiques pour être représentatives de l'un des deux groupes et se voient donc refuser par les juges la possibilité de représenter les employés noirs de l'entreprise contre laquelle un recours collectif est introduit (*ibid.*, pp. 146-150).

³² CRENSHAW K., « Mapping the Margins », *op. cit.*, pp. 1241-1300.

ne peut (veut ?) rendre compte.³³ L'intersectionnalité pose donc une critique des hiérarchies de représentativité au sein des mouvements sociaux et politiques.³⁴

Sur le plan institutionnel ou structurel, Crenshaw observe à titre d'exemple que les institutions d'accueil de femmes victimes de violences conjugales fondent leur action sur une vision féministe particulièrement limitante et ne s'adaptent pas aux besoins spécifiques des femmes de couleur : nombreuses sont les femmes issues de l'immigration qui, du fait de leur méconnaissance de l'anglais, se voient refuser l'accès à ces institutions.³⁵ Ainsi, l'échec des initiatives féministes à prendre en compte les enjeux raciaux à l'œuvre dans leur champ d'action implique que ces initiatives auront souvent pour effet de « reproduire et de renforcer la subordination des personnes de couleur ». ³⁶ Un autre exemple est celui des campagnes de sensibilisation autour des violences conjugales qui insistent sur le fait que cette question ne concerne pas uniquement les femmes pauvres et de couleur (mais bien toutes les familles, et donc les femmes blanches de classe moyenne aussi). Suivant les observations de Crenshaw, si ces campagnes auraient pu faire émerger une approche intégrée qui prenne en compte toutes les dimensions sociales de ce type de violence, elles ont plutôt eu pour effet paradoxal de caricaturer et d'éclipser la position des femmes de couleur comme victimes.

L'invisibilisation de l'identité et des préoccupations des femmes racisées est également une réalité à laquelle les mouvements féministes belges de la même époque (années 1970-1980) ont été confrontés. Par exemple, certains collectifs, dont celui des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS, association féministe fondée en 1922 par l'Union nationale des mutualités socialistes), arboraient plutôt une approche laïque, universaliste et assez ambiguë vis-à-vis des femmes issues de l'immigration : si cette association offrait sa solidarité aux femmes victimes de pratiques fondamentalistes et aménageait divers « services d'intégration » aux femmes immigrées, elle démontrait une certaine inflexibilité face aux revendications particulières de ces dernières (spécialement en matière de droits religieux, de port du foulard,

³³ CRENSHAW K., « Mapping the Margins », op. cit., p. 1275 et s.

³⁴ CHAUVIN S., JAUNAIT A., « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques*, 2015/2, n°58, pp. 56.

³⁵ *Ibid.*, pp. 1262-1265.

³⁶ *Ibid.*, p. 1252.

et d'espaces en non-mixité).³⁷ Dès les années 1990, de nombreuses femmes issues de l'immigration ont exprimé des critiques face à l'inflexibilité d'une telle approche, critiques qui ont rendu inévitable la redéfinition du rapport de ces collectifs féministes à l'interculturalité et à l'inclusion en Belgique.³⁸

3. La métaphore routière de l'intersection

À contrecourant de ce raisonnement uni-axial, l'approche intersectionnelle propose de rendre compte du préjudice subi par les femmes racisées alors que celles-ci se situent à l'intersection des mécanismes de discrimination de sexe et de race. Par cette métaphore, Crenshaw mobilise l'idée qu'il est souvent impossible ou futile de reconstruire les causes d'un accident de la route en ne se focalisant que sur l'un des véhicules impliqués. Elle nous laisse ainsi imaginer l'impossibilité de penser les inégalités sociales subies par les femmes afro-américaines lorsqu'une seule des dimensions sociales et identitaires qui les traversent est prise en compte. À travers les exemples précités et bien d'autres, Crenshaw souhaite donc mettre en évidence les particularités de l'expérience que les femmes afro-américaines font de l'inégalité sociale, non pas seulement parce qu'elles sont femmes ou parce qu'elles sont noires, mais parce qu'elles sont traversées par ces deux dimensions sociales

³⁷ OUALI N., « Migrant women in Belgium : Identity versus feminism », in TIBE BONIFACIO G. (sous la direction de), *Feminism and migration: cross-cultural engagements*, Dordrecht : Springer, 2012, pp. 109-110.

³⁸ C'est seulement au début des années 2000 qu'avec Hafida Bachir à sa tête, Vie féminine (association fondée à la fin des années 1960 au sein du mouvement chrétien) a ouvert la porte aux questionnements identitaires et interculturels, à la croisée entre féminisme et religion, et ce, en vue de permettre aux femmes de se réapproprier de façon critique et personnelle leurs propres pratiques culturelles et religieuses (*ibid.*, p. 111). Pour une contribution au sujet de l'intersectionnalité et de la pluralité du féminisme par les FPS, voy. notamment : « Dossier : féminismes en tout genre », *Femmes plurielles*, n°52, Bruxelles : Femmes Prévoyantes Socialistes, décembre 2015, [en ligne :] http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/02/Femmes-plurielle_light.pdf, consulté le 3 février 2022.

tout à la fois et de façon indivisible.³⁹ Ainsi, les particularités de leurs positions sont irréductiblement façonnées par l'imbrication particulière de différents mécanismes de pouvoir, l'un fondé sur le sexe, l'autre sur la race.

Bien sûr, ce sous-groupe est lui-même traversé par d'autres dimensions sociales et identitaires (telles que l'âge, l'orientation sexuelle, la classe, etc.) qui démultiplient les positions et rendent toute définition essentialiste de « la » femme noire impossible. L'approche intersectionnelle, si elle est essentiellement née d'une analyse du vécu des femmes afro-américaines de la fin du xx^e siècle, semble donc pouvoir s'appliquer à toutes les dimensions identitaires qui structurent les rapports sociaux au sein des sociétés passées et contemporaines.⁴⁰ Plus généralement, cette approche a vocation à remédier à la sous-représentation (voire à la non-représentation) des membres de toute catégorie sociale dont la marginalisation est organisée non pas malgré, mais par le discours archétypal et les structures dominantes qui prétendent défendre les intérêts de cette même catégorie. En résumé, l'intersectionnalité trouve ses prémisses dans l'affirmation suivante : dans la mesure où un être humain est rarement défini selon sa seule position au sein d'un ordre social unique⁴¹ (l'ordre genré, racisé, de classe, etc.), un modèle d'analyse sociologique, politique ou juridique focalisé sur ce seul ordre ne peut rendre compte des formes complexes et composites d'inégalités sociales auxquelles sont sujettes de nombreuses personnes qui en sont membres, et par là, rend invisible, voire reproduit ces inégalités.

³⁹ Crenshaw n'exclut pas que les femmes noires puissent vivre les mêmes discriminations que les femmes blanches ou que les hommes noirs, mais suggère plutôt qu'en plus de ces formes d'inégalité uni-axiales, les femmes noires font aussi l'expérience de la discrimination en tant que femmes noires (c'est-à-dire, de façon irréductible aux expériences des femmes blanches et des hommes noirs) (CRENSHAW K., « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex », op cit., p. 149).

⁴⁰ CARBADO D. W., CRENSHAW K., MAYS V. M., TOMLINSON B., « Intersectionality : mapping the movements of a theory », *Du Bois Review*, 2013, vol. X, n°2, pp. 303-312.

⁴¹ BUSCATTO M., « La forge conceptuelle. "Intersectionnalité" : à propos des usages épistémologiques d'un concept (très) à la mode », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2016, vol. XLVII, n°2, p. 102.

II. De la métaphore à la théorie (années 1990)

Durant les années 1990, la notion d'intersectionnalité a été reprise et développée par de nombreux chercheurs et chercheuses au sein des facultés de sciences sociales étasuniennes. Pour mieux comprendre comment l'intersectionnalité est passée du statut de métaphore à celui de théorie à part entière, il est indispensable de présenter le courant de pensée sur lequel son déploiement s'est fondé : le féminisme du point de vue (*standpoint feminism*). Comme nous venons de le voir, c'est essentiellement via l'introduction d'enjeux de race que la notion d'intersectionnalité en est venue à modifier la pensée féministe dominante. Il est donc fondamental d'ajouter que le féminisme du point de vue, influence majeure de l'intersectionnalité, a été développée dans le contexte académique plus large de la *critical race theory* [la critique théorique de la race]. Née du mouvement en faveur des droits civiques, cette théorie rassemble un corpus de recherches fondé sur l'analyse critique des relations entre la race, le racisme et le pouvoir tels qu'articulés au sein de l'ordre légal, politique et socioculturel aux États-Unis.⁴² Dans cette partie, nous préciserons également les différents niveaux d'analyses auxquels l'approche intersectionnelle s'applique et qui avaient déjà été esquissés par Kimberley Crenshaw.

A. Le féminisme du point de vue comme fondement théorique

1. Questionnements autour de « l'objectivité » en sciences sociales

Le féminisme du point de vue apparaît aux États-Unis dans les années 1980 et 1990. Ce courant participe de la déconstruction des sciences sociales comme instruments de représentation objective de la réalité, et pose une réflexion critique sur les logiques de pouvoir (spécialement patriarcales et raciales) qui les sous-tendent.⁴³ Il part du constat que les femmes et les mi-

⁴² DELGADO R., STEFANCIC J., *Critical race theory: an introduction* (3rd ed.), New York: University Press, 2017, p. 3.

⁴³ HARDING S. G., « Is science multicultural ? : Challenges, resources, opportunities, uncertainties », *Configurations*, 1994, vol. II, n°2, pp. 301-330.

norités ethniques ont été exclues du travail de production et de diffusion des sciences et de la connaissance en général.⁴⁴ Inspirée par la pensée de Marx, la philosophe Nancy Hartstock⁴⁵, pionnière de ce courant, suggère par exemple que la société capitaliste permet aux dominants de développer une connaissance « partielle et perverse » du monde et écarte d'office les personnes opprimées, dont les femmes, dans la construction du savoir.⁴⁶

Ce courant pose donc une critique radicale du sujet connaissant (ici l'homme blanc occidental), compris comme neutre et désintéressé. De nombreuses chercheuses féministes affirment par exemple que les cadres théoriques et catégories d'analyse dominants au sein des universités sont essentiellement tirés de l'expérience des hommes blancs de classe moyenne. Suivant leur raisonnement, ces canons académiques ont produit une certaine connaissance du monde, induite de cette position particulière, dont il ne s'agit pas de démontrer la fausseté ou même l'incomplétude. En effet, le féminisme du point de vue accepte la nature fondamentalement subjective du savoir, la position située et incarnée du sujet exerçant toujours une incidence sur la façon dont il (se) rapporte (à) l'objet étudié. Il s'agit plutôt pour les femmes d'illuminer ces rapports de pouvoir en faisant « émerger un savoir féministe à partir du positionnement collectif des femmes en tant que sujet connaissant ».⁴⁷ Loin de postuler l'idée essentialiste d'un « point de vue féminin » unique et naturel, le féminisme du point de vue cherche plutôt à ouvrir un espace d'expression à la multiplicité des expériences et des perspectives incarnées des femmes.⁴⁸ En d'autres termes, il est question de « faire reconnaître l'existence des femmes et

⁴⁴ Notamment, par leur interdiction d'accès aux universités ou par leur relégation dans la sphère privée.

⁴⁵ Nancy Hartstock était une philosophe féministe américaine ayant transposé la notion marxiste de conscience de classe au féminisme (HARTSOCK N. C. M., « The Feminist Standpoint: Developing the Ground for a Specifically Feminist Historical Materialism », in HARDING S., HINTIKKA M. B. (sous la direction de), *Discovering Reality: Feminist Perspectives on Epistemology, Metaphysics, Methodology and Philosophy of Science*, Dordrecht et Boston : D. Reidel, 1983).

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ KOCADOST F. C., « Le positionnement intersectionnel comme pratique de recherche : faire avec les dynamiques de pouvoir entre femmes », *Les Cahiers du CEDREF*, 2017, n°21, p. 18.

⁴⁸ D'où l'importance des espaces en non-mixité. Pour plus d'informations à ce sujet, voy. : LEJEUNE R., « Les enjeux de la mixité et de la non-mixité », Bruxelles : CPCP, analyse n° 451, 2022, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/mixite-non-mixite>, consulté le 25 mars 2022.

des membres des minorités ethniques ou raciales comme agents historiques dotés d'un point de vue particulier sur le social, enraciné dans une expérience spécifique de la vie quotidienne ». ⁴⁹

2. La position du sujet comme point d'ancrage de la connaissance

Le féminisme du point de vue défend corrélativement l'importance et l'influence de l'identité du sujet connaissant sur le contenu (voire la validité) de cette expression. Par exemple, selon Patricia Hill Collins, spécialiste afro-américaine de la pensée féministe noire, la production de ce type de pensée suppose de vivre soi-même en tant que femme afro-américaine, puisque « au sein des communautés de femmes noires, la pensée est validée et produite en référence à un nombre particulier de conditions historiques, matérielles et épistémologiques ». ⁵⁰ Les intellectuelles noires ont donc pour mission d'éclaircir les conditions sociales par lesquels un tel groupe (les femmes afro-américaines) en est venu à être constitué afin de « clarifier un point de vue de la femme noire pour les femmes noires ». ⁵¹

Le féminisme du point de vue n'est pas une théorie unifiée et prend différentes directions en fonction de l'auteure qui la mobilise. Certaines féministes du point de vue défendent toujours l'idée d'une objectivité construite sur base d'une plus grande diversité des perspectives ⁵² et d'autres interprètent cette théorie comme un contre-discours radical face aux canons de la connaissance dite objective. ⁵³ Par ailleurs, si le courant a débuté, via Hartstock, avec l'idée que seule la formation d'une conscience collective des femmes donne à ces dernières la possibilité d'exprimer une perspective féministe sur le monde, il a fini par se défaire de ces prémisses marxistes de « conscience de classe » pour considérer que toutes les femmes, par le simple fait d'être femme, détiennent

⁴⁹ POIRET C., op. cit., § 6.

⁵⁰ COLLINS P. H., « The Social Construction of Black Feminist Thought », *Signs*, 1989, vol. XIV, n° 4, p. 770. Pour plus de détails, voy. : ESPINOLA A. F., « Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du "point de vue" », *Cahiers du Genre*, 2012, n°53, p. 111.

⁵¹ COLLINS P. H., « Learning from the Outsider Within: The Sociological Significance of Black Feminist Thought », *Social Problems*, 1986, vol. XXXIII, n° 6, p. 16.

⁵² Voy.: HARDING S., *The Science Question in Feminism*, Ithaca: Cornell University Press, 1986 ; LONGINO H. E., *Science as Social Knowledge: Values and Objectivity in Scientific Inquiry*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1990.

⁵³ COLLINS P. H., « Comment on Hekman's "Truth and Method: Feminist Standpoint Theory Revisited": Where's the Power? », *Signs*, 1997, vol. XXII, n° 2.

cette possibilité.⁵⁴ Toutefois, le point commun reliant ces différentes approches est l'idée que la connaissance est située, c'est-à-dire qu'elle dépend de la perspective de la personne qui l'exprime, qu'elle ne répond pas d'une objectivité absolue et qu'elle est imbriquée dans des relations de pouvoir qu'il est fondamental d'illuminer. Un autre élément essentiel de cette théorie (tiré du dernier point) est que la position d'oppression subie par certains groupes sociaux place ces derniers dans une position épistémique privilégiée, leurs perspectives et expériences étant l'objet d'étude central du féminisme du point de vue.⁵⁵

3. Le point de vue intersectionnel : quelle méthodologie ?

Sur fondement de cette théorie, l'intersectionnalité est construite comme une grille d'analyse qui permet de comprendre la diversité des expériences subjectives des personnes marginalisées dans le cadre des structures patriarcales, racisées, capitalistes, etc. Surtout, l'approche intersectionnelle s'éloigne d'une interprétation statique et essentialiste des catégories sociales⁵⁶, et s'oppose à l'idée selon laquelle la formation d'un sujet et des identités est unifiée, objective et autonome.⁵⁷ Cela implique de suivre plusieurs lignes directrices : plus d'une catégorie sociale devrait être analysée, toutes les catégories importent de façon égale, la relation entre catégories est une question ouverte et empirique, et les membres d'une catégorie sont diversifiés.⁵⁸

⁵⁴ Voy.: ROSE H., « Hand, Brain and Heart: A Feminist Epistemology for the Natural Sciences », *Signs*, 1983, vol. IX, n° 1; SMITH D., « Comment on Hekman's "Truth and Method: Feminist Standpoint Theory Revisited" », *Signs*, 1997, vol. XXII, n°2. Pour plus de détails, voy.: ESPINOLA A. F., op. cit., p. 108.

⁵⁵ Un certain relativisme frappe donc nécessairement cette théorie puisque si toutes les perspectives ne s'équivalent pas, celles qui bénéficient d'une prééminence dépendent des structures d'oppression qui les produisent (et y sont donc relatives, ces structures étant en constante évolution) (ASHTON N. A., « Scientific perspectives, feminist standpoints, and non-silly relativism », in CRETU AM., MASSIMI M. (sous la direction de), *Knowledge from a Human point of View* (Studies in epistemology, logic, methodology, and philosophy of science), vol. 416, Springer, 2020).

⁵⁶ SMOOTH W. G., « Intersectionality from theoretical framework to policy intervention », in WILSON A. R. (sous la direction de), *Situating Intersectionality: Politics, Policy and Power*, Basingstoke: Palgrave, 2013, pp. 31-2.

⁵⁷ DHAMOON R. K., « Considerations on Mainstreaming Intersectionality », *Political Research Quarterly*, 2011, vol LXIV, n°1, p. 231

⁵⁸ HANCOCK A-M., « When multiplication doesn't equal quick addition: examining intersectionality as a research paradigm », *Perspectives on Politics*, 2007, vol. V, n°1, p. 64.

Sur le plan méthodologique, puisqu'elle tend à dépasser une représentation additive et dichotomique des catégories, l'intersectionnalité est le plus souvent mobilisée dans le cadre de recherches qualitatives où un contact personnel et dialogique est développé avec les personnes interrogées. Ce qui importe pour les féministes du point de vue, c'est non seulement la nature subjective et narrative des récits de vie rapportés par les enquêtes,⁵⁹ mais aussi la nature subjective du rapport personnel et identitaire de l'auteur à ses propres enquêtes.⁶⁰ En d'autres termes, et comme défendu par Collins, l'identité de la chercheuse est un élément essentiel dans la compréhension (voire dans la légitimation) de son travail d'enquête.

Crenshaw mentionne à cet égard que si les féministes blanches des années 1970 et 1980 ont cherché à intégrer les expériences des « autres femmes » dans leur théorie féministe, elles l'ont fait sans changer les fondements et les structures mêmes de cette théorie.⁶¹ D'autres auteures, comme Bettina Aptheker⁶², Audre Lorde⁶³ ou Barbara Christian⁶⁴, affirment que les formes de connaissance et de théorisations propres à certains groupes marginalisés, tels que les femmes ou les personnes de couleur, se distinguent de la logique abstraite du « savoir occidental ». ⁶⁵ Cela montre, selon elles, qu'il est essentiel de permettre aux personnes concernées de représenter les formes de vie (mais aussi de marginalisation) qu'elles voient s'incarner au sein de leur propre groupe social.⁶⁶ Plus généralement, la chercheuse doit à tout le moins être consciente de l'impact de sa position sociale vis-à-vis du milieu étudié sur les rapports qu'elle peut tisser avec les personnes

⁵⁹ PRINS B., « Narrative accounts of origins: A blind spot in the intersectional approach », *European Journal of Women's Studies*, 2006, vol. XIII, n°3, pp. 277-290.

⁶⁰ KOCADOST F. C., *op. cit.*

⁶¹ CRENSHAW K., « Mapping the Margins », *op. cit.*, p. 1244 (note 8).

⁶² APTHEKER B., *Tapestries of Life: Women's Work, Women's Consciousness and the Meaning of Daily Experience*, Amherst: University of Massachusetts Press, 1989.

⁶³ LORDE A., *Sister/Outsider*, Trumansburg, NY: Crossing, 1984.

⁶⁴ CHRISTIAN B., « The Race for Theory », *Feminist Studies*, 1988, vol. XIV, n°1, pp. 51-63.

⁶⁵ Voy. par exemple : LADNER J. A. (sous la direction de), *The Death of White Sociology* (collection d'essais), New York : Random House, 1973.

⁶⁶ On entend ici le verbe représenter selon son double sens, à la fois politique (représentation des intérêts d'un groupe) et scientifique (description de la réalité sociale de ce groupe).

interrogées : non pas comme un biais ou une limitation à prendre en compte, mais plutôt comme un « point d'appui » à partir duquel le contenu même des enquêtes va se forger.⁶⁷

B. Les niveaux d'analyse de l'intersectionnalité : entre sujet et structures

1. La place de l'identité dans la recherche intersectionnelle

Quel rapport l'intersectionnalité entretient-elle avec la notion d'identité ? D'un côté, elle interroge la rigidité épistémologique de certaines identités sociales (comme celle de l'identité noire ou de l'identité de « la » femme) qui tendent à se cristalliser autour de référents exclusifs et essentialistes. D'un autre côté, même si elle défend la diversité au sein de chaque catégorie identitaire, l'approche intersectionnelle n'a pas vocation à se détacher totalement de la notion d'identité, non seulement comme objet d'analyse mais aussi comme instrument politique. En effet, l'idée d'un « point de vue intersectionnel » met en jeu, non pas des facteurs démographiques ou des identités choisies, mais le fait de partager une histoire tirée d'une position commune au sein des relations de pouvoir propres à une société donnée.⁶⁸ Contrairement à une approche libérale, l'identité sur fondement de laquelle une discrimination est perpétrée ne doit donc pas être vue de façon absolument négative et donc vidée de toute signification sociale. En d'autres termes, l'objectif de la recherche intersectionnelle n'est pas de contester la possibilité même de parler en termes de catégories identitaires, mais de se réappropriier ces dernières en discutant leurs interactions. Selon Crenshaw, l'identité peut être un vecteur de « responsabilisation et de reconstruction sociales » si elle prend acte de ses relations avec d'autres marqueurs identitaires.⁶⁹

⁶⁷ KOCADOST F. C., *op. cit.*

⁶⁸ MANN S. A., *op. cit.*, p. 64.

⁶⁹ « Dans le contexte de la lutte contre le racisme, le fait de reconnaître les manières dont les expériences intersectionnelles des femmes de couleur sont marginalisées au sein des discours dominants des politiques identitaires n'implique pas que l'on doive abandonner l'idée de s'organiser en tant que communautés de couleur » (CRENSHAW K., « Mapping the Margins », *op. cit.*, p. 1299).

2. Contraintes institutionnelles et capacité de résistance

Par ailleurs, le féminisme du point de vue ne s'attache pas uniquement à la description de ces positions identitaires, mais tente de replacer ces positions dans le contexte historique et les relations de pouvoir qui les ont fait naître. Corrélativement, l'approche intersectionnelle ne vise donc pas qu'à interroger la dimension subjective de l'inégalité sociale. Si de nombreuses féministes intersectionnelles décrivent essentiellement la façon dont les individus vivent et perçoivent leur marginalité croisée (mais aussi celle des autres) à un niveau microsociologique, certaines d'entre elles distinguent d'autres niveaux d'analyse. Ainsi, à côté des formes expérientielles de l'inégalité sociale, l'intersectionnalité a également vocation à illuminer ses formes organisationnelles, intersubjectives, et représentationnelles.⁷⁰ Elle éclaire donc la façon dont l'inégalité sociale prend forme respectivement au niveau des structures institutionnelles de la société (les services publics, les organisations privées ou syndicales, la famille, etc.), au niveau des interactions entre les individus au sein de ces structures et au niveau des discours et symboles portés à travers ces structures.⁷¹

Certaines théoriciennes de l'intersectionnalité ont donc préféré se concentrer sur le niveau structurel de nos rapports identitaires⁷². Selon elles, les institutions sociales construisent les carcans discursifs et matériels qui structurent ces rapports. Pour mieux cerner leur complexité et leur diversité, l'approche intersectionnelle s'attache donc à l'analyse des processus institutionnels qui conditionnent ces rapports et qui dépassent la seule position identitaire des sujets pris individuellement. La capacité d'action et les opportunités de résistance des acteurs intersectionnels sont ainsi replacées dans le cadre de ces structures et processus institutionnels. Si elles ne sont pas absolument rigides et déterministes, ces structures (juridiques, sociales ou économiques) orientent et limitent la liberté des individus de définir ou de changer leurs

⁷⁰ YUVAL-DAVIS N., « Intersectionality and Feminist Politics », *European Journal of Women's Studies*, 2006, vol. XIII, n°3, p. 198.

⁷¹ Voy. aussi : BRAH A., *Cartographies of Diaspora*, Londres : Routledge, 1996.

⁷² YUVAL-DAVIS N., *op. cit.* ; CONAGHAN J., « Intersectionality and the Feminist Project in Law », in GRABHAM E., COOPER D., KRISHNADAS J., HERMAN D. (sous la direction de), *Intersectionality and Beyond: Law, Power and the Politics of Location*, Cavendish: Routledge-Cavendish, 2009 ; KAUR DHAMMOON R., *op. cit.*, p. 233 ; WELDON S. L., « The Structure of Intersectionality: A Comparative Politics of Gender », *Politics & Gender*, 2006, vol. II, n°2, p. 239.

identités et les conditions matérielles y associées.⁷³ Par ailleurs, les structures évoluent en relation avec les stratégies d'opposition effectivement déployées par ces acteurs.

3. Articuler les différents niveaux d'analyse : l'exemple des MENA en Belgique

Une analyse critique des discours et des pratiques institutionnelles peut ainsi mettre en lumière la façon dont les divisions sociales sont mobilisées et articulées en vue de légitimer une certaine représentation et un certain traitement des sujets dits « intersectionnels ». Par exemple, une recherche récente interroge les différents rouages institutionnels qui déterminent la rapidité ou la lenteur de la prise en charge (ou du « retour volontaire ») des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en Belgique :⁷⁴ les relations de coopération internationale en matière de migration avec le pays d'origine de l'enfant ainsi que toute une série de stéréotypes sur les dynamiques familiales « caractéristiques » de ce pays s'entrecroisent et façonnent la perception des agents de l'immigration vis-à-vis de l'enfant concerné, perceptions qui dépendent également du genre et la classe sociale de ce dernier.⁷⁵

Par exemple, les mineurs originaires d'Albanie sont appréhendés comme des « adultes miniatures » partant *délibérément* de chez eux, soit parce qu'ils sont à la recherche de nouvelles opportunités socioéconomiques, soit parce que leurs parents sont violents. Les efforts de migration d'un mineur afghan sont *contrario* perçus comme le résultat d'une instrumentalisation de l'enfant par les parents en vue de sortir la famille de la pauvreté. Dans les deux cas, ces interprétations, mêlant considérations classistes, culturelles et raciales, servent de justification à la déportation de ces MENA : l'une consiste à surestimer l'autonomie du mineur et l'autre à tabler sur la manipulation dont il

⁷³ SMOOTH W. G., « Intersectionality from Theoretical Framework to Policy Intervention », in WILSON A. R. (sous la direction de), *Situating Intersectionality. The Politics of Intersectionality*, New York : Palgrave Macmillan, 2013, pp. 24-27.

⁷⁴ Pour plus d'informations au sujet des MENA, voy. : WINKEL A., « MENA, les fantômes du système migratoire », Bruxelles : CPCP, analyse n°406, 2020, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/mena>, consulté le 25 mars 2022.

⁷⁵ CLETON L., « The time politics of migrant deportability: an intersectional analysis of deportation policy for non-citizen children in Belgium and the Netherlands », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2021, pp. 1-19.

fait injustement l'objet.⁷⁶ Ainsi l'indépendance et la maturité d'un enfant, soit « sa capacité à se débrouiller seul », et la déresponsabilisation corrélative de l'État vis-à-vis de sa prise en charge varient selon des conventions contradictoires, officieuses et empreintes de représentations racisées, voire orientalistes.⁷⁷ Par ailleurs, ces représentations affectent directement le processus de subjectivation et de définition de soi de l'enfant ainsi que ses rapports à l'altérité.⁷⁸

En résumé, la recherche intersectionnelle peut se décliner sous différentes formes en fonction du niveau d'analyse choisi : expérientiel, intersubjectif, institutionnel, ou représentationnel. Les deux premiers se prêtent plus particulièrement à la représentation des positions et des rapports identitaires complexes de certains groupes marginalisés par la mobilisation des notions d'identité et de catégories sociales (comme le genre ou la race). Quant aux deux derniers, ils tendent à replacer ces positions et ces rapports dans le contexte plus large des processus de différenciation (racialisation et sexualisation) et des systèmes de domination (racisme, sexisme) qui les produisent. Si les premiers s'adaptent mieux à une description microsociologique de l'inégalité sociale, les derniers interrogent les institutions et les discours impliqués dans la construction macrosociale de cette inégalité. Mais ce ne sont là que des tendances théoriques, ces niveaux pouvant d'ailleurs être mobilisés de façon intégrée dans la recherche intersectionnelle, comme l'exemple des MENA le suggère.⁷⁹

⁷⁶ CLETON L., op. cit., p. 11. Voy. aussi: DE GRAEVE K., BEX C., « Imageries of family and nation: a comparative analysis of transnational adoption and care for unaccompanied minors in Belgium », *Childhood*, 2015, publié en ligne avant impression le 30 novembre 2015, [en ligne:] <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0907568215613421?legid=spchd%3B23%2F4%2F492&patientinform-links=yes>, consulté le 28 mars 2022.

⁷⁷ ROGGE BAND C., VERLOO M., « Dutch Women Are Liberated, Migrant Women Are a Problem: The Evolution of Policy Frames on Gender and Migration in the Netherlands, 1995–2005 », *Social Policy & Administration*, 2007, vol. XLI, n°3, pp. 271–288.

⁷⁸ BAREKA T., PANHOFER H., RODRIGUEZ CIGARAN S., « Refugee children and body politics. The embodied political self and dance movement theory », *Body, movement and dance in psychotherapy*, 2019, vol. XIV, n°2, pp. 80–94.

⁷⁹ HANKIVSKY O., CHRISTOFFERSEN A., « Intersectionality and the Determinants of Health: a Canadian Perspective », *Critical Public Health*, 2008, vol. XVIII, n°3, p. 277.

Conclusion

L'intersectionnalité est considérée comme l'une des contributions les plus importantes du féminisme de la troisième vague.⁸⁰ Aujourd'hui, elle est ainsi devenue une approche courante dans la recherche et les programmes de cours des universités belges (notamment au sein des masters en études de genre) ; en témoignent les nombreux étudiants et étudiantes qui y consacrent leur mémoire. Si le triptyque race/genre/classe reste le prisme le plus mobilisé – les discriminations vécues par les femmes issues de l'immigration sont un thème central de l'intersectionnalité européenne⁸¹ – d'autres facteurs, comme l'orientation sexuelle, sont également pris en compte.⁸² La notion d'intersectionnalité s'est également répandue dans le monde associatif et fait partie intégrante des revendications de nombreux collectifs féministes en Belgique. Du fait d'une utilisation de plus en plus généralisée, la définition précise du concept ainsi que ses origines peuvent parfois être perdues de vue. C'est pourquoi cette première analyse dédiée au concept d'intersectionnalité a eu pour objectif d'éclairer le lecteur sur les racines historiques et théoriques du concept.

⁸⁰ CALL L. M., « The Complexity of Intersectionality », *Signs*, 2005, vol. XXX, n°3, p. 1771.

⁸¹ Voy. par exemple : BUITELAAR M., « "I Am the Ultimate Challenge": accounts of intersectionality in the life-story of a well-known daughter of Moroccan migrant workers in the Netherlands », *European Journal of Women's Studies*, 2006, vol. XIII, n°3, pp. 259-276 ; YÉPEZ DEL CASTILLO I., *Analyse intersectionnelle d'un phénomène : comment expliquer les discriminations que vivent les migrantes subsahariennes diplômées sur le marché du travail belge ?*, Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2020 ; BUSSE CARDENAS M. G., *La relation thérapeutique à l'épreuve de l'intersectionnalité : femmes primo arrivantes et thérapeutes migrantes en Belgique*, Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2020 ; CARON R., DAMANT D., FLYNN C., « Des récits de réfugiées palestiniennes à travers la grille de l'intersectionnalité », *Recherches féministes*, 2017, vol. XXX, n°1, pp. 183-199 ;

⁸² Voy. par exemple : DE LEMOS AGRA NASCIMENTO J., *Un festival cinématographique intersectionnel dans un contexte postcolonial: Étude socio-historique du Festival Massimadi, « festival des films LGBT d'Afrique et ses diasporas » (Bruxelles, 2013 – 2018)*, Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2019 ; ILIEFF M., MORO M., « L'homosexualité, Dieu et la famille chez des femmes du monde musulman. Une étude qualitative », *L'Autre*, 2019, vol. XX, n°1, pp. 71-80.

L'intersectionnalité tire ses racines des mouvements antiracistes portés par des femmes de couleur dans les années 1970 et 1980 aux États-Unis. Sur fond de réflexions autour de la notion du triple préjudice (du genre, de la race et de la classe), Kimberlé Crenshaw a dégagé ce concept afin de signifier l'idée que ces formes de discrimination ne peuvent se penser de façon distincte ou additive. Le concept s'est ensuite rapidement déployé dans les cercles académiques du féminisme noir pour donner lieu à une théorie sociologique à part entière. Instrument militant de justice sociale et outil théorique d'analyse, l'intersectionnalité constitue un paradigme hybride et fluide permettant la mise en lumière des positions marginalisées à l'intersection des divers processus de différenciation sociale. Comme nous avons pu le voir, le paradigme intersectionnel peut autant servir à une analyse critique du droit (antidiscrimination) qu'à une étude des institutions et des discours sociopolitiques qui structurent et tendent de répondre aux inégalités.

Sa méthodologie appartient à un champ de recherche plus large, celui du féminisme du point de vue. Le féminisme du point de vue, ou *standpoint feminism*, se fonde sur l'exigence d'un espace d'expression non pas concédé à mais créé par les femmes et les membres des minorités ethniques ou raciales à travers lequel ces derniers/ères se reconnaissent « comme agents historiques dotés d'un point de vue particulier sur le social ». ⁸³ À un niveau microsociologique, l'intersectionnalité peut par ailleurs s'employer à la compréhension de l'expérience subjective que certains sous-groupes font de l'inégalité en questionnant les figures archétypales de chaque groupe ou mouvement identitaire : « ce que l'on peut le plus exiger, c'est que nous osions nous exprimer contre les exclusions et marginalisations internes, que nous puissions mettre en évidence comment l'identité «du groupe» s'est forgée sur les identités intersectionnelles de quelque uns de ses membres » et non de tous. ⁸⁴ Mais elle peut également interroger d'un point de vue historique et macrosociologique les rapports de pouvoir qui produisent et hiérarchisent ces identités.

Comme nous l'avons vu dans cette analyse, les premiers domaines auxquels Crenshaw applique son approche intersectionnelle sont les sphères juridiques et politiques. Elle y invite les principaux acteurs (législateurs et juges) à poser une réflexion critique sur les dynamiques de privilège et d'exclusion qui émergent lorsque les facteurs identitaires sont traités séparément. Cette invitation a par ailleurs été reprise par plusieurs chercheurs européens pour qui l'introduction d'une approche intersectionnelle dans le traitement euro-

⁸³ POIRET C., op. cit., §6. Voy. aussi: LEJEUNE R., op. cit.

⁸⁴ CRENSHAW K., « Mapping the margins », op. cit., p. 1299.

péen des inégalités permettrait l'adoption de mesures plus efficaces et inclusives.⁸⁵ Dans la deuxième analyse de cette série, nous nous attacherons donc à examiner le degré d'intégration du paradigme intersectionnel en droit belge et européen ainsi qu'au sein des différentes institutions (nationales et européennes) en charge de la lutte contre les inégalités.

**

Emma Raucent est titulaire d'un master en droit ainsi que d'un master de spécialisation en philosophie du droit. Elle est chargée de recherche dans la thématique Famille, Culture & Éducation, au sein du pôle Recherche & Plaidoyer du CPCP.

⁸⁵ LOMBARDO E., VERLOO M., « Stretching Gender Equality to Other Inequalities: Political Intersectionality in European Gender Equality Policies », in LOMBARDO E., MEIER P., VERLOO M. (sous la direction de), *The Discursive Politics of Gender Equality: Stretching, Bending and Policy-Making*, Londres: Routledge, 2009, pp. 67-84.

RAUCENT Emma, *Intersectionnalité / partie 1 - Théorie, point de vue ou instrument politique ?*, Bruxelles : CPCP, Analyse n°453, 2022, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/intersectionnalite-p1>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Déjà bien connue dans les sphères universitaires, l'intersectionnalité se déploie aujourd'hui dans les mondes militants, politiques et associatifs belges, et mérite d'être étudiée de façon approfondie. En effet, parfois sommairement définie, la notion peut sembler vague, ce qui entraîne le risque qu'elle soit utilisée à tort et à travers, et vidée de son contenu. La présente analyse, première d'une série de trois articles consacrés à la notion d'intersectionnalité, revient sur les origines historiques de cette notion et sur ses prémisses théoriques. L'intersectionnalité est une notion hybride puisqu'elle renvoie tout à la fois à un point de vue historique, à une théorie féministe et à un instrument politique de justice sociale.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Avenue des Arts, 50/bte 6 – 1000 Bruxelles

02 318 44 33 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/